

## **Annexe 2 Méthode d'évaluation des économies d'eau et d'énergie**

### **1.Méthode pour évaluer l'économies d'eau potentielle générée par le projet à partir des consommations passées : l'évaluation ex ante**

Le calcul des économies d'eau correspond au rapport entre le vol économisé prévisionnel et le vol annuel de référence. Le volume annuel de référence correspond au volume d'eau consommé l'année la plus sèche sur les 5 dernières années ou à défaut sur les dernières années les plus récentes disponibles.

Le pourcentage d'économie d'eau potentielle doit être à minima de :

- a) 5% pour les projets prélevant dans les masses d'eau en bon état (sauf les projets n'ayant qu'une incidence sur l'efficacité énergétique, non concernés)
- b) 20% pour tous les projets prélevant dans les masses d'eau en état moins que bon.

### **2.Méthode pour contrôler les économies d'eau effectives générées par le projet post-travaux pour les projets sur des masses d'eau qualifiées dans un état moins que bon**

Le pourcentage d'économie d'eau effective doit être à minima de 10% pour tous les projets prélevant dans les masses d'eau qui ne sont pas en bon état.

Contrôle de l'objectif d'économie d'eau après travaux :

Afin de justifier d'une économie d'eau de 10% entre le volume prélevée lors de la première campagne d'irrigation post travaux et le volume annuel de référence, le volume prélevé lors de la 1ère année d'irrigation post-travaux ne devra pas dépasser 90% du volume annuel de référence défini dans l'évaluation ex-ante.

Eléments à renseigner à la demande de paiement du solde :

- Justificatifs du volume prélevé pour la 1ère année d'irrigation post-travaux : redevance de prélèvement 'Agence de l'Eau ou tout autre justificatif probant (photo géolocalisée du compteur général de distribution).
- % d'économie d'eau potentielle estimé dans l'évaluation ex-ante ;
- % d'économie effective.

### **3.Méthode pour évaluer l'économies d'énergie générée par le projet : l'évaluation ex ante**

Le porteur de projet doit fournir une évaluation ex ante « économie d'énergie » à la demande d'aide.